



**CHAMBRE  
D'AGRICULTURE  
ALPES-MARITIMES**

**Monsieur Philippe SAINTE-ROSE  
FANCHINE**  
Hôtel de Ville  
11 Boulevard Général de Gaulle  
06531 PEYMEINADE

Nice, le 23 octobre 2025

**Chambre d'agriculture  
des Alpes-Maritimes**  
M.I.N. Fleurs 17 – Box 85  
06296 Nice Cedex 3  
Tél : 04 93 18 45 00  
Fax : 04 93 17 64 04

Email : [accueil@alpes-maritimes.chambagri.fr](mailto:accueil@alpes-maritimes.chambagri.fr)

**Monsieur le Maire,**

Vous nous avez adressé pour avis, par courrier reçu le 1<sup>er</sup> septembre 2025, le projet de modification de droit commun n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de votre commune.

Cette évolution vise à :

- Supprimer un périmètre d'attente de projet d'aménagement global ainsi que d'en créer deux nouveaux ;
- D'adapter le périmètre et le règlement d'une zone de mixité sociale ;
- Compléter la liste des éléments patrimoniaux à protéger ;
- Corriger des erreurs matérielles et permettre la mise à jour des annexes.

Dossier suivi par :  
Aileen GABERT

Tel : 06.22.50.91.50

Ces adaptations n'ayant pas d'impacts sur les espaces et les activités agricoles, la Chambre d'Agriculture n'a pas d'observations à émettre sur la modification de droit commun n°2 de la commune de Peymeinade.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Président,



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Etablissement public  
Loi du 31/01/1924  
Siret 18060002500035  
APE 94117

Agrément pour conseil à l'utilisation des produits  
Phytopharmaceutiques : PA01584

[www.chambre-agriculture06.fr](http://www.chambre-agriculture06.fr)

**Michel DESSUS**

Courrier arrivé le :	Pour réponse	Pour info
27/10/25		✓
MAIRE		
DGS		
PM		
COMMUNICATION		
VASET		
DAU	18/19	✓
DST		
DVCE		
DE		
DS		
DCAG		
DAF		
DRH		
ELUS		
JLF		✓